

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 41 (1944)  
**Heft:** 7

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

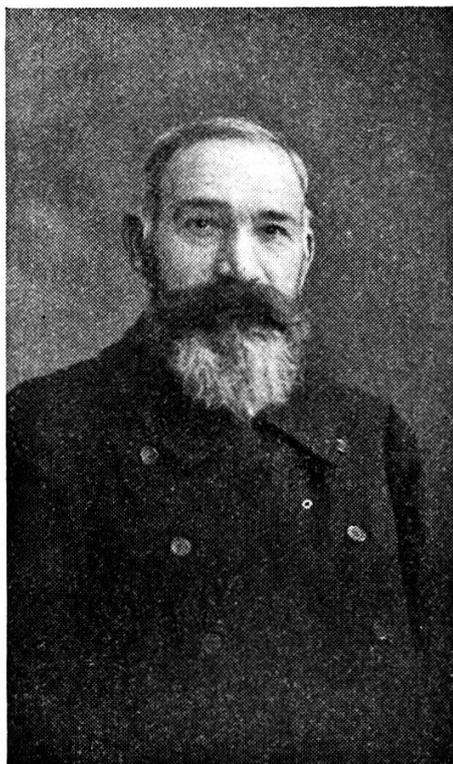
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE**

---

---



† **Arthur Béguin**

C'est un de ses membres les plus anciens et les plus estimés que la Côte neuchâteloise vient de perdre en la personne de M. Arthur Béguin, décédé récemment. Né à Rochefort en 1864, il fit un apprentissage de jardinier, fonda à Chambrelieu un établissement qu'il sut rendre prospère par un travail opiniâtre. Il devint membre de la Côte neuchâteloise en 1892, fit partie du comité en 1894. Il reçut le diplôme de trente années d'activité, le gobelet que la Romande offre après trente-cinq ans de fidélité et le souvenir par lequel elle honore les vétérans qui furent dans ses rangs durant la période impressionnante d'un demi-siècle.

Inspecteur des ruchers d'un cercle important, participant fidèle des assemblées de la section, il était le conseiller écouté des collègues dans l'embarras, auxquels, en mots brefs et clairs, il faisait très obligeamment part de sa riche expérience.

Sa silhouette de solide terrien, si bien campée par l'habile crayon de M. Haesler et qui est encore en tête des « Conseils aux

débutants » du numéro de mai, n'apparaîtra plus dans nos assemblées, mais son souvenir vivra parmi nous.

A sa famille affligée nous présentons l'expression de notre très vive sympathie. G. B.



## **Assemblée générale de la Fédération vaudoise d'apiculture**

**GRANGES (Broye vaudoise), le 30 juillet 1944**

*Prière de se reporter aux communiqués des sections.*



### **Avis divers**

Nous répétons pour la troisième et dernière fois les avis déjà parus dans les numéros précédents :

En vue de la revision des statuts de la Romande (projet à soumettre à l'assemblée des délégués de 1945) les propositions des sections, modifications, adjonctions ou suppressions, doivent parvenir au président central, M. Gapany, avant le 1er septembre. Ces propositions doivent avoir été admises dans telle séance qu'on est prié de préciser.

Table des matières du Bulletin. Il nous est indispensable de savoir approximativement le nombre de lecteurs qui s'intéressent à cette publication, afin de pouvoir faire un calcul du prix de revient et d'en soumettre le budget à l'assemblée des délégués qui décidera, car il s'agit d'une grosse dépense.

Ventes de miel. Elle n'est possible, pour le moment, que contre remise des coupons de sucre (1 kilo de sucre donnant droit à deux kilos de miel). Ce n'est qu'en cas de récolte abondante de miel de seconde récolte que des coupons spéciaux de miel seront adjoints aux cartes d'alimentation et cela en novembre seulement. C'est une mesure qu'il faut comprendre, nos autorités ne voulant émettre ces coupons que si la marchandise correspondante existe, afin d'éviter des récriminations sans fin. Lire soigneusement le communiqué officiel au sujet des prix du miel qui paraît dans le présent numéro de notre Bulletin. *Schumacher.*

### **Contrôle, prix et coupons de miel**

Le contrôle du miel est recommandé à tous les apiculteurs. Il suffit de s'adresser au président de sa section, le président renseignera et fera le nécessaire. Nous envoyons, gratuitement, sur demande, le règlement du contrôle du miel.

Les nouveaux prix pour 1944 ne nous ont pas encore été communiqués par le service fédéral des prix à Territet. Ceux fixés pour 1943 restent donc en vigueur jusqu'à nouvel avis. Ils ne changeront au reste pas pour 1944 si nous considérons les propositions qui ont été faites par les trois associations d'apiculteurs suisses. Nous avons demandé que seuls les prix de gros pour revendeurs chargés des centrales de ventes soient annulés.

Nous aurions donc, si nos propositions ont acceptées : Prix de gros : fr. 6.40 ; prix de détail : fr. 7.25 ; Miel en rayons : fr. 9.25. Ces prix s'entendent poids net.

Le manque de récolte en 1943 a obligé l'office des prix à supprimer les coupons de miel qu'il avait l'intention d'ajouter à la carte d'alimentation. Seuls les coupons de sucre des cartes individuelles et celui nommé « confitures » permettaient d'acheter du miel.

Si, en 1944, la récolte en Suisse permet la création d'un coupon qui donne la faculté d'acheter du miel, l'office des prix ajoutera, dès le mois d'octobre, des coupons « miel ». Jusque là, seuls les coupons « sucre » et « confiture ».

L'office des prix motive sa manière de faire en expliquant que les fruits étant abondants, ils doivent être consommés d'abord et le miel doit être conservé pour l'hiver.

Les coupons pour 1 kg. de sucre donneront droit à l'achat de 2 kgs de miel, ceux de 1 kg. de confiture permettront celui de 1 kg. de miel.

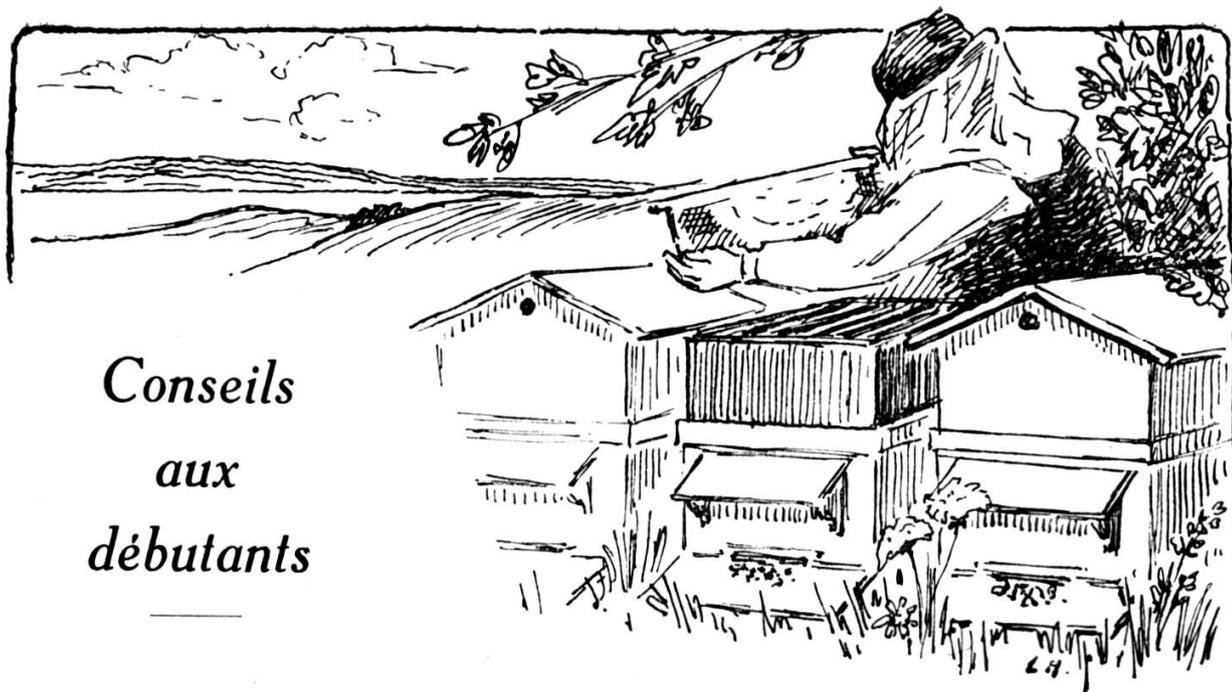
Les apiculteurs qui désirent vendre leur miel de suite peuvent s'adresser aux négociants qui, eux, disposent de coupons d'achat.

Dès que nous posséderons la circulaire de l'office fédéral des prix concernant celui du miel, nous vous la communiquerons. Les renseignements ci-dessus sont traduits de la « Blaue » qui, elle, est renseignée.

Corcelles (Ntel), le 20 juin 1944.

L'Office du Miel  
de la Suisse Romande  
*Charles Thiébaud*





## Conseils aux débutants

---

Ce que la fin de mai avait apporté, le mois de juin l'emporte. C'est la conclusion que nous tirons des trop rares nouvelles qui nous sont données et de ce que nous avons pu constater nous-même. Les nuits sont redevenues très fraîches, les journées s'en sont ressenties, et le reste de la floraison n'a guère pu donner de nectar. Les régions élevées peuvent encore espérer quelque chose..., si le temps veut bien se remettre et nous donner ces belles et chaudes journées de juin dont tous gardent le souvenir embaumé.

La sécheresse générale a été interrompue dans nombre de régions, alors qu'ici nous n'avons encore eu que quelques petites averses ; le fond du sol reste sec à tel point que nos maraîchers, en labourant pour de nouvelles cultures, soulèvent autant de poussière qu'autrefois les automobiles sur les routes non goudronnées.

Aujourd'hui 20 juin, la journée reste encore fraîche après une nuit de 10 à 12 degrés.

Quel espoir reste-t-il ? On ne saurait le dire, car l'expérience montre que la nature présente parfois des compensations inattendues.

Les contrées à miellée de sapin blanc peuvent espérer que ce qui avait commencé à fin mai, début de juin, recommencera.

Que faire dans ce mois de juillet ?

Tout d'abord soigner précieusement le peu de miel que vous aurez récolté. Ne pillez pas vos ruches à fond, n'extrayez pas tout. Pourquoi ? La raison en est grave : la quantité de sucre qui sera mise à disposition pour la nourriture d'automne sera diminuée, par rapport aux années passées. Il n'y aura pas, comme l'an dernier, de sucre de secours, mais uniquement et une seule distribution, vers fin août. Il faut donc laisser aux colonies ce qu'elles ont pu loger dans le corps de ruche et même garder quelques

rayons de hausse pour les leur donner au mois prochain, afin de compenser l'insuffisance de sirop de sucre. Ceci est très grave et nous a été épargné jusqu'ici.

Que faire encore en ce mois de juillet ? Une revision des souches, des essaims, de toutes les colonies, afin de savoir exactement comment elles se comportent et de pouvoir leur porter secours si c'est nécessaire. Si telle colonie n'a pas prospéré, malgré la douleur que cela provoque, il vaut mieux la supprimer et consacrer le peu de sucre que vous aurez à celles qui se sont « bien conduites ». Il ne s'agit pas d'avoir beaucoup de colonies, mais d'en avoir de bonnes, qui puissent passer victorieusement l'hiver. Pour ces visites, rendues dangereuses par les risques de pillage (pour les ruches plein air), c'est l'occasion de vous servir de l'appareil de M. Weber (voir Bulletin d'octobre 1943, pages 338,339, ainsi que l'annonce dans le numéro de février 1944). On peut se mettre à trois ou quatre ou davantage pour faire l'achat de cet appareil, car on ne s'en sert pas tous le même jour, comme pour les échelles à cerises. Cela permet une visite prolongée, la recherche de la reine, des œufs, sans provoquer le pillage tant redouté avec raison.

Les piqûres sont nombreuses dans ces opérations, non seulement pour l'apiculteur, mais pour le voisinage ; il faut faire tout le possible pour les éviter (cela peut devenir fort grave, témoin ce qui s'est passé dans le canton de Neuchâtel). En fait de piqûres, je dois faire une remarque amusante (et sur laquelle j'aimerais bien en avoir des confirmations). Régulièrement, lors d'une visite piquante, je suis atteint sous l'alliance que je porte, c'est le lieu de prédilection, si je puis ainsi dire, de celles qui m'en veulent. Pourquoi ? Est-ce le métal ? Sont-elles ennemies de l'or ? Je ne pense pas qu'elles veuillent me conseiller de ne plus porter d'alliance, ce serait immoral... ou, encore, les « piqueuses », célibataires de par nature, ont-elles une grave antipathie pour ce signe de mariage ?... Y a-t-il sous le métal une odeur spéciale qui les irrite ? La peau plus délicate à cet endroit suscite-t-elle leur envie de piquer ? La chose n'a, vraiment, pas grande importance, mais cela peut donner lieu à des remarques intéressantes.

Mois de juillet ? A peine a-t-on connu quelques belles journées que déjà il faut songer aux jours qui diminuent, au soleil qui baisse, aux nuits qui s'allongeront et... à préparer nos ruches pour l'hivernage. Faut-il dire, comme l'un de nos correspondants : Adieu veau, vache, cochon, couvées ? 1944 vaut cependant mieux, presque pour toute notre Romandie, que 1943. Ce n'est pas beaucoup dire, c'est vrai, mais enfin, il y a un peu de miel et... il reste un petit espoir sur les regains qui compenseront la récolte déficitaire de foin. En tout cas, nos vaillantes abeilles auront fait leur devoir de fécondation des arbres, car rarement on les a vus aussi beaux et aussi chargés de promesses. Et ce n'est

pas peu de chose que cette superbe récolte de fruits pour la situation de notre pays et de son alimentation.

N'oubliez pas d'annoncer à votre office de ravitaillement votre récolte de miel. Vous devez aussi avoir annoncé vos colonies. Pour dénombrer les ruches qui ont droit à la distribution de sucre, il y aura des contrôleurs nommés par les autorités communales ; leur tâche ne sera certes pas agréable, vous la leur faciliterez le plus possible, sans retard, afin que la distribution puisse se faire en temps voulu et non au mois de décembre. A temps exceptionnels, il faut des dispositions exceptionnelles aussi : il ne s'agit pas avant tout de « rouspéter », suivant notre tempérament, mais de mettre de l'huile dans tous les rouages...

St-Sulpice, 20 juin 1944.

*Schumacher.*

### **Attribution de sucre pour le nourrissage des abeilles en automne 1944**

#### *Informations de l'Office de guerre pour l'alimentation*

##### *Directives pour le contrôle des ruchers*

*Publication.*— Les apiculteurs seront avertis au plus tard jusqu'au 7 juillet 1944 par les avis publiés dans les feuilles officielles et affichés dans les offices communaux, qu'ils auront à faire les inscriptions suivantes au recto de leur formule H 11 c, dans la colonne du milieu, au-dessus de laquelle il faudra inscrire la date « 10 7 44 » :

dans la pos. 1) Nombre des colonies, état au 10 juillet 1944.

dans la pos. 2) Nombre de personnes faisant régulièrement partie du ménage de l'apiculteur au 10 juillet 1944.

dans la pos. 4) Le stock de sucre pour abeilles au 10 juillet 1944

A cette occasion, il y aura lieu de faire savoir aux apiculteurs qu'ils auront à tenir, à la disposition des contrôleurs, la formule H 11 c, dûment remplie.

*Formules d'enquête.*— Les OCEG recevront à la fin juin une quantité suffisante de formules d'enquête OGA H 13 (voir le schéma ci-joint) et les feront parvenir aux contrôleurs de colonies d'abeilles jusqu'au 5 juillet au plus tard avec les instructions nécessaires, selon le chiff. II ci-après.

##### *Exécution du contrôle des ruchers*

*Compétences et responsabilités des contrôleurs.*— Dans l'accomplissement des tâches qui leur sont dévolues, les contrôleurs sont réputés employés officiels. Les OCEG leur délivrent un certificat ad hoc qui les habilite à procéder à des contrôles et oblige les apiculteurs à leur donner les renseignements nécessaires. En leur qualité d'employés officiels, les contrôleurs sont entièrement responsables envers l'office cantonal ou communal de l'économie

de guerre, des contrôles qu'ils doivent exécuter conformément aux prescriptions et de l'exactitude de leurs enquêtes. Ils sont tenus au secret professionnel au sujet des constatations qu'ils auront faites et des observations qu'ils auront réunies. Sont réservés les rapports à présenter aux offices compétents.

*Visites des ruchers.*— Les contrôleurs se rendront personnellement chez tous les apiculteurs établis dans la région qui leur est assignée (donc aussi chez ceux qui *ne font pas partie* d'une association) et qui sont annoncés à l'organe compétent pour le rationnement comme ayants droit, conformément au chiff. B/I ci-après. Ils recevront à cet effet de l'office cantonal ou communal de l'économie de guerre la liste complète des apiculteurs de leur rayon de contrôle et l'indication du nombre des colonies au 29 février 1944 (pour le mieux une copie de la formule H 12 mise à jour). Les contrôles devront commencer le 10 juillet avant midi et se terminer si possible en quelques jours, mais au plus tard le 22 juillet. Lorsqu'un apiculteur a placé ses ruchers dans plusieurs endroits différents, il y aura lieu de veiller à ce que toutes ces colonies soient visitées par le même contrôleur.

*Etablissement des formules d'enquête H 13.*— Les contrôleurs rempliront la formule officielle d'enquête H 13 pour chaque apiculteur qu'ils auront contrôlé. Les directives suivantes leur sont données à ce propos :

Pos. 1) Il y aura lieu d'y inscrire le nombre de colonies qui ont été annoncées au printemps 1944 à l'organe compétent, comme état au 29 février 1944, et qui a servi de base à l'attribution de sucre pour le nourrissage d'abeilles au printemps.

Pos. 2) Le contrôleur y indique le nombre des colonies viables, y compris les colonies nouvellement formées qu'il aura constatées le jour du contrôle en recensant le rucher de l'apiculteur.

Pos. 4) Si la pos. 3 présente une différence (en plus ou en moins), celle-ci devra être mentionnée à la pos. 4.

Comme différence *en plus* figureront :

- a) les colonies annoncées en trop peu le 29 2 44 ;
- b) les colonies achetées depuis le 29 2 44 ;
- c) les augmentations survenues depuis le 29 2 44 par essaimage naturel ou artificiel.

Comme différence *en moins* figureront :

- e) les colonies déclarées en trop le 29 2 44 ;
- f) les colonies vendues depuis le 29 2 44 ;
- g) les pertes subies depuis le 29 2 44 par suite de maladie, de vol, d'union, etc.

Les augmentations maxima admises, à concurrence du nombre

effectif au 29 2 44, pos. 5, conformément à la circ. OGA No 294, chiff. B/9 a, à savoir :

<i>Etat au 29 2 1944</i>	<i>Augmentation maximum admise</i>
1 à 7 colonies	1 colonie
8 à 15 colonies	2 colonies
16 à 30 colonies	3 colonies
31 à 50 colonies	4 colonies
plus de 50 colonies	5 colonies

Pos. 7) Le contrôleur inscrira sous lettre a, le nombre de colonies admis au 10 juillet 1944 selon la pos. 6 g. Il multipliera ce nombre par 6 et portera le résultat ainsi obtenu sur la ligne en blanc . . . . kg.

Si les constatations qu'il aura faites sur l'état des colonies et de leurs réserves de miel (dans les rayons à couvains et dans les rayons de hausse) persuadent le contrôleur que l'attribution de base de 6 kg. par colonie, plus les stocks de sucre constatés le jour du contrôle (pos. 9), ne peuvent pas suffire à l'apiculteur, il indiquera, sous lettre b, la quantité de sucre supplémentaire qui, selon lui, est indispensable à l'hivernage des colonies dont il aura admis le nombre.

*Avis important* : L'attribution supplémentaire devra toujours être calculée de manière qu'elle soit suffisante pour que la réserve d'hiver, comprenant :

1. l'attribution de base de 6 kg par colonie,
2. le stock de sucre existant le jour du contrôle,
3. la réserve de miel dans les rayons à couvains,

soit complétée du quantum nécessaire au nourrissage des abeilles jusqu'à fin avril 1945. Pour que l'hivernage soit assuré, on doit prévoir un total de 15 kg. au maximum (attribution de base plus réserve de miel d'hiver dans les rayons à couvains, plus réserve de sucre le jour du contrôle, plus attribution supplémentaire) pour le nourrissage d'une colonie admise (y compris les colonies nouvellement fomées.)

Pos. 8) Il y aura lieu d'y indiquer le nombre de personnes qui font partie d'une manière permanente et régulière du ménage de l'apiculteur au 10 juillet 1944.

Pos. 9) Les apiculteurs sont tenus d'indiquer exactement au contrôleur le stock de sucre pour abeilles qu'ils possèdent le jour du contrôle. Le contrôleur inscrit dans cette pos. la quantité dont il a constaté la présence.

L'apiculteur, de même que le contrôleur, certifieront par leur signature l'exactitude des données contenues dans la formule d'enquête H 13.

### *Coût du contrôle des ruchers*

*Règle générale.*— Il va de soi que les contrôleurs doivent être convenablement rétribués pour leur travail. Du moment qu'il ne peut être question de mettre les frais de contrôle à la charge de la Confédération ou des cantons, ces frais devront être supportés par les apiculteurs eux-mêmes.

*Taxe de contrôle.*— Vu l'ordonnance de l'OGA, du 12 juin 1944, concernant la perception de taxes par la Section des marchandises pour l'examen d'affaires d'économie de guerre, cette section est autorisée à faire prélever une taxe pour l'exécution du contrôle et à charger les cantons de la percevoir. Lors de la remise des Gc « sucre pour abeilles » pour le nourrissage d'automne 1944, les offices communaux percevront de chaque ayant droit une taxe de fr. 2.— par rucher contrôlé. Les apiculteurs qui entretiennent des ruchers à divers endroits, sont tenus de payer la taxe de fr. 2.— pour chacun de ces ruchers. Ni les offices cantonaux ni les offices communaux de l'économie de guerre ne prélèveront des taxes supplémentaires pour le contrôle des ruchers.

*Rétribution à payer aux contrôleurs.*— Les OCEG payeront aux contrôleurs une rétribution de fr. 2.— par rucher contrôlé sur leur territoire. Ils prélèveront sur les taxes de contrôle les montants nécessaires à cet effet. Cette rétribution ne sera versée que par l'OCEG, au plus tard jusqu'au 15 novembre 1944. Si le paiement ne s'effectue pas par chèque ou mandat postal, les destinataires devront signer des quittances spéciales pour les montants payés.

### *Attribution de sucre pour le nourrissage d'abeilles En automne 1944*

*Ayants droit.*— Tous les apiculteurs au sens du chiff. IV/9 des instructions de l'OGA, du 2 mai 1942, sur l'interdiction de cession et d'acquisition et le rationnement des conserves de fruits et du miel, ont droit à l'attribution de sucre pour le nourrissage d'abeilles en automne 1944. L'office compétent décidera du droit à cette attribution en se fondant sur les formules H 13 qu'il aura reçues jusqu'au 24 juillet 1944 et sur les formules H 12 qui se trouvent en sa possession.

L'office compétent veillera à ce que les apiculteurs qui ne sont pas domiciliés, c'est-à-dire qui n'ont pas déposé leurs papiers dans le territoire de son ressort, ne figurent pas comme ayants droit sur la liste des apiculteurs. Les apiculteurs qui possèdent des colonies d'abeilles dans plusieurs communes ou cantons, ou qui les transportent d'un endroit à un autre, annonceront l'ensemble de leurs besoins de sucre pour abeilles à leur commune

de domicile, c'est-à-dire à la commune où sont déposés leurs papiers. Les listes d'apiculteurs devront être complétées et mises à jour dans ce sens avant d'être remises aux contrôleurs. On demandera, le cas échéant, aux associations d'apiculteurs de collaborer à l'épuration de ces listes.

### *Attribution*

*Base de l'attribution.*— Pour fixer l'attribution de sucre, on se fondera sur le nombre des colonies admises lors du contrôle du 10 juillet 1944 et inscrites à la pos. 6) g de la formule H 13.

*Quantité de sucre attribuée.*— Les expériences faites ces dernières années ont démontré que le besoin en sucre pour l'hivernage des colonies peut être très différent selon les conditions climatiques, atmosphériques et locales des régions en cause. En vue de limiter la livraison de sucre aux quantités effectivement nécessaires, nous nous sommes décidés d'appliquer pour la première fois le système des *attributions échelonnées*.

a) *Attribution de base* : Chaque apiculteur a droit à une attribution ferme de 6 kg. de sucre par colonie *admise* par l'inventaire. Le nombre inscrit sur la feuille H 13, à la pos. 6 g, est déterminant.

b) *Attribution supplémentaire* : Lorsque l'apiculteur peut fournir la preuve que l'attribution de base de 6 kg. par colonie et ses réserves de sucre établies le jour du contrôle ne lui suffisent pas, il a droit à une attribution supplémentaire, selon le préavis que le contrôleur aura inscrit sur la formule H 13, à la pos. 7 b. L'attribution supplémentaire ne dépassera en aucun cas 4 kg. par colonie admise.

*Attribution de sucre aux nouveaux apiculteurs.*— Les essaims ou les colonies nouvellement formées constatés chez les débutants, lors de l'inventaire du 10 juillet 1944, sont considérés comme colonies et donnent droit à l'attribution de base de 6 kg. par colonie, ainsi qu'à l'attribution supplémentaire accordée par le contrôleur. Conformément à la circ. OGA No 294, chiff. B/3 b, les quantités auxquelles un débutant a droit lors de l'attribution d'automne 1944, sont limitées aux besoins de 2 colonies nouvellement formées au maximum qu'il aura élevées lui-même, ainsi qu'aux besoins des colonies qu'il aura achetées auparavant.

*Moment de l'attribution.*— Les OCEG redevront, dans la deuxième quinzaine de juin 1944, le nombre nécessaire de Gc « sucre pour abeilles ». Ces Gc seront délivrés aux ayants droit *dès le 10 juillet 1944 au plus tôt*, en se fondant sur le contrôle des ruchers (formule H 13, pos 6 g) ; la distribution devra en être terminée le *15 août 1944 au plus tard*.

L'attribution n'aura lieu, en principe, que si l'apiculteur intéressé a remis, conformément aux prescriptions sur la matière,

sa formule de contrôle H 11 c (cf. chiff. A/III/1) et que si l'OCEG est en possession de la formule d'enquête H 13 dûment remplie par le contrôleur. Les apiculteurs qui, pour une raison quelconque, auront empêché le contrôleur d'exercer ses fonctions, perdront tout droit à l'attribution en cause.

*Mesures à prendre contre les apiculteurs négligents.*— Il importera de n'attribuer aux apiculteurs placés sous la surveillance de la société d'apiculture locale (cf. circulaire OGA No 294, chiff. B/8 b) du sucre pour le nourrissement d'abeilles en automne 1944 que sur proposition de la société d'apiculture en cause. Les contrôleurs seront chargés d'indiquer à l'office compétent les apiculteurs qu'ils estiment devoir être placés sous la surveillance de la société d'apiculture locale.

*Validité.*— Les Gc « sucre pour abeilles » seront valables dès le 10 juillet 1944 et jusqu'au 6 octobre 1944.

### Prix du miel

*Le service fédéral du contrôle des prix,*  
vu l'ordonnance 1 du département fédéral de l'économie publique,  
du 2 septembre 1939, concernant le coût de la vie et les  
mesures destinées à protéger le marché,  
d'entente avec la section des marchandises de l'office fédéral de  
guerre pour l'alimentation,  
pour remplacer ses prescriptions No 417 A/43, du 23 juin 1943,

*prescrit :*

1. Les prix maxima du miel indigène de la récolte 1944 sont fixés avec effet immédiat aux taux suivants :

*A. Marchandises non emballées* *fr. par kilo net*

a) Livraisons aux grossistes et aux grandes organisations distributrices, marchandises prises au lieu de production 6.20

b) livraisons aux détaillants, marchandises prises à l'endroit du grossiste 6.40

c) livraisons aux consommateurs, prix net, ICHA non compris 7.25

d) pour le miel en rayons, les prix ci-dessus (a - c) peuvent être augmentés d'un supplément maximum de fr. 2.— par kilo net.

*B. Marchandises emballées, étiquetées* *Contenance nette*  
250 g. 500 g. 1 kg.

a. Livraisons aux grossistes et aux grandes organisations distributrices, marchandises prises au lieu de production 1.65 3.20 6.40

b. livraison aux détaillants, mar-

	250 gr.	500 gr.	1 kg.
chandises prises à l'entrepôt du grossiste	1.70	3.30	6.60
c. livraisons aux consommateurs, prix net, ICHA non compris	1.95	3.75	7.45

2. Le miel indigène ne peut être vendu et facturé qu'au poids net.

3. Pour toutes les ventes de miel indigène — hormis les livraisons aux consommateurs, de quantités allant jusqu'à 3 kilos — des bordereaux de livraison ou des factures doivent être établis, desquels ressortiront les renseignements suivants :

Nom et adresse du fournisseur, lieu et date de la livraison, nom et domicile du destinataire, poids net, prix par kilogramme net, genre de l'emballage, valeur de l'emballage facturé, montant total de la facture.

4. Lorsque les acheteurs sont débités de la valeur des emballages — tels que bidons, boîtes, etc. — ces récipients doivent être facturés séparément et cela au prix coûtant. Les emballages facturés, portés en compte ou livrés à titre de dépôt, seront repris par les vendeurs aux mêmes conditions, s'ils sont renvoyés en bon état et francs de port.

Les détaillants qui vendent du miel indigène dans des récipients en carton sont autorisés à facturer ces emballages au prix coûtant à la clientèle, sans devoir les reprendre.

5. Les marchands qui accordent des rabais ou des bonifications peuvent en majorer les prix de vente maxima fixés, sans que l'augmentation dépasse cependant 5 %.

6. L'affichage des prix de détail est régi par les prescriptions No 572 A/42, du 9 mars 1942.

7. Un prix moyen équitable entre le prix de vente aux détaillants et le prix de détail maximum doit être établi pour les livraisons aux consommateurs importants (ménages collectifs, tels que hôtels, restaurants, pensions, hôpitaux, etc.).

8. *Bénéfices illicites.*— Demeurent réservées les dispositions de l'article 2, lettre a, de l'ordonnance 1 du département fédéral de l'économie publique, du 2 septembre 1939, concernant le coût de la vie et les mesures destinées à protéger le marché, interdisant d'exiger ou d'accepter à l'intérieur du pays pour des marchandises des prix ou prestations quelconques qui — compte tenu des prix de revient usuels de la branche — procureraient des bénéfices incompatibles avec la situation économique générale.

9. *Dispositions pénales et transitoires.*— Quiconque contrevient aux prescriptions est passible des sanctions prévues à l'arrêté du Conseil fédéral, du 24 décembre 1941, aggravant les dispositions pénales en matière d'économie de guerre et les adaptant au code pénal suisse.

Nous vous rappelons d'une manière expresse qu'en vertu de l'ordonnance No 5 du département fédéral de l'économie publique, du 14 novembre 1940, concernant le coût de la vie et les mesures destinées à protéger le marché, les sanctions pénales s'appliquent non seulement au vendeur, mais aussi à l'acheteur qui, à dessein ou par négligence, commet une infraction aux présentes prescriptions.

Les présentes prescriptions entrent en vigueur le 19 juin 1944.

Simultanément, les prescriptions No 417 A/43, du 23 juin 1943, sont rapportées.

Les frais antérieurs à la promulgation des présentes prescriptions restent soumis aux dispositions précédemment en vigueur.

Montreux-Territet, le 19 juin 1944.

*Département fédéral de l'économie publique  
Le Chef du Service du Contrôle des Prix*

### **Rapport présidentiel**

*(Suite)*

Pour ce qui concerne l'attribution de sucre, tant pour les colonies que pour les essaims ou l'élevage de reines, veuillez lire attentivement les renseignements détaillés que M. Valet a fait paraître dans le *Bulletin* de mars ; vous voudrez bien vous y conformer exactement ; le travail sera alors bien simplifié et vous vous éviterez de graves ennuis.

*Assurance.* Moyennant versement de 30 ct. par membre, fait par la caisse de la Romande, nous sommes tous assurés auprès de la Winterthur (responsabilité civile vis-à-vis des tiers). Or, exception faite pour 1943, toutes ces dernières années la Winterthur a été en perte avec la Romande : aussi nous a-t-elle demandé de porter la prime de 30 ct. à 45 ct. par membre, nous faisant remarquer que les membres de la Société alémanique payent 45 ct. quoique environ quatre fois plus nombreux que nous. Que faire ? Aucune autre compagnie d'assurances ne consent à nous assurer à un taux inférieur. Prendre à notre charge l'assurance de nos membres ? C'est risquer de vider notre caisse en cas de sinistres très graves ; la Winterthur s'engage, en effet, à payer jusqu'à 150,000 francs. Nous avons alors provoqué une entrevue avec M. Wyss, inspecteur de la Winterthur, qui s'est montré très arrangeant. Il s'est déclaré d'accord de proposer à la Direction de sa compagnie de maintenir la prime de 30 ct., à la condition qu'en cas d'accident les 20 premiers francs seraient à la charge du sinistré. Du moment que nous avons conclu un contrat d'assurance surtout pour les cas réellement graves, nous estimons que l'arran-

gement proposé est acceptable, car il est facile de s'arranger quand il ne s'agit que d'un petit accident pour lequel on ne nous demande qu'une bagatelle de 10 à 20 francs. Cette question sera reprise au cours de cette séance, afin que nous connaissions votre opinion à ce sujet.

*Conférences.* Je tiens à aviser les présidents ou caissiers qui ne seraient pas encore au courant de la chose que le Département de l'économie publique, à Berne, a établi un nouveau barème pour indemnités à accorder aux conférenciers. Le Comité central a jugé à propos de se conformer à cette décision en vertu de laquelle la Caisse centrale versera 18 francs au lieu de 15 francs par conférence et 35 francs au lieu de 30 au maximum, les frais de déplacement compris. Comme il a été convenu, la Caisse centrale rembourse également les frais de location du film Fischer, « La vie des abeilles » ; quant aux autres frais, ils sont à la charge de la section.

L'*Agenda apicole* de M. Hæsler est de plus en plus apprécié, et c'est juste, car il rend de précieux services à tout apiculteur sérieux qui a tant et tant de choses à noter lors de ses visites au rucher s'il veut avoir un peu d'ordre, or pas de progrès au rucher sans cette qualité essentielle qu'est l'ordre.

Nous tenons également à exprimer à M. Hæsler notre reconnaissance pour la manière parfaite avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions d'imprimeur du *Bulletin*. Malgré la mobilisation qui le privait parfois d'une bonne partie de son personnel et lui-même, M. Hæsler a été fidèle à l'expédition de notre journal à la date prévue.

La *Centrale d'essaims*, dont M. Thiébaud a bien voulu se charger malgré tout le temps qu'il consacre déjà à la Romande, n'a pas donné les résultats escomptés. Les demandes, souvent très exigeantes, ont afflué de toute part, mais les offres ont presque totalement fait défaut. Nous avons cependant l'impression que cette organisation pourrait rendre bien des services, mais à la condition qu'elle se fasse dans un cercle plus restreint, par exemple par fédération ou section.

La *Fête de la Romande*, qui était devenue si populaire dans le monde des apiculteurs, a dû être supprimée dès le début de la guerre à cause des restrictions alimentaires et du manque de moyens de communications. Grâce à l'initiative des dirigeants de la Lausanne, une journée apicole a cependant pu être organisée à l'occasion du Comptoir suisse à Lausanne. Il est à souhaiter que semblable manifestation soit renouvelée, car il n'est guère possible de faire mieux pendant la durée de la guerre. Cette question pourrait être reprise tout à l'heure dans les divers.

(A suivre.)

L. Gapany.



### *Accident mortel*

Les journaux rapportent qu'un accident dû à des piqûres d'abeilles a malheureusement causé la mort d'un homme à Bevaix. En réalité, la victime n'a pas été tuée par les piqûres, elle a succombé à une infection tétanique. Voici ce qui s'est passé :

Un propriétaire de Bevaix avait engagé un homme déjà âgé pour labourer son jardin. Ce journalier, M. Borel, disait n'avoir pas peur des abeilles et être insensible aux piqûres. Le 6 juin dernier, il faisait chaud et le temps était orageux ; M. Borel fut piqué plusieurs fois et n'en continua pas moins à travailler. Mais les piqûres se multipliant, il se sentit mal et il chercha un refuge chez le propriétaire. Au moment d'entrer, il fut pris d'une syncope et il tomba, la tête la première dans une grande vitre ; les éclats de verre le blessèrent sérieusement à la tête. Le médecin ne pouvant pas venir immédiatement, on appela un samaritain qui fit un pansement provisoire et fit prendre au blessé un peu de coramine. M. Borel fut étendu sur une chaise longue et couvert chaudement, car il était secoué de frissons. La syncope dura plus d'une heure, après quoi le sinistré, soutenu, put rentrer à son domicile situé à une centaine de mètres. Le médecin passa ensuite et dit que les blessures n'étaient pas graves, mais que le blessé devrait rester tranquille pendant quelques jours.

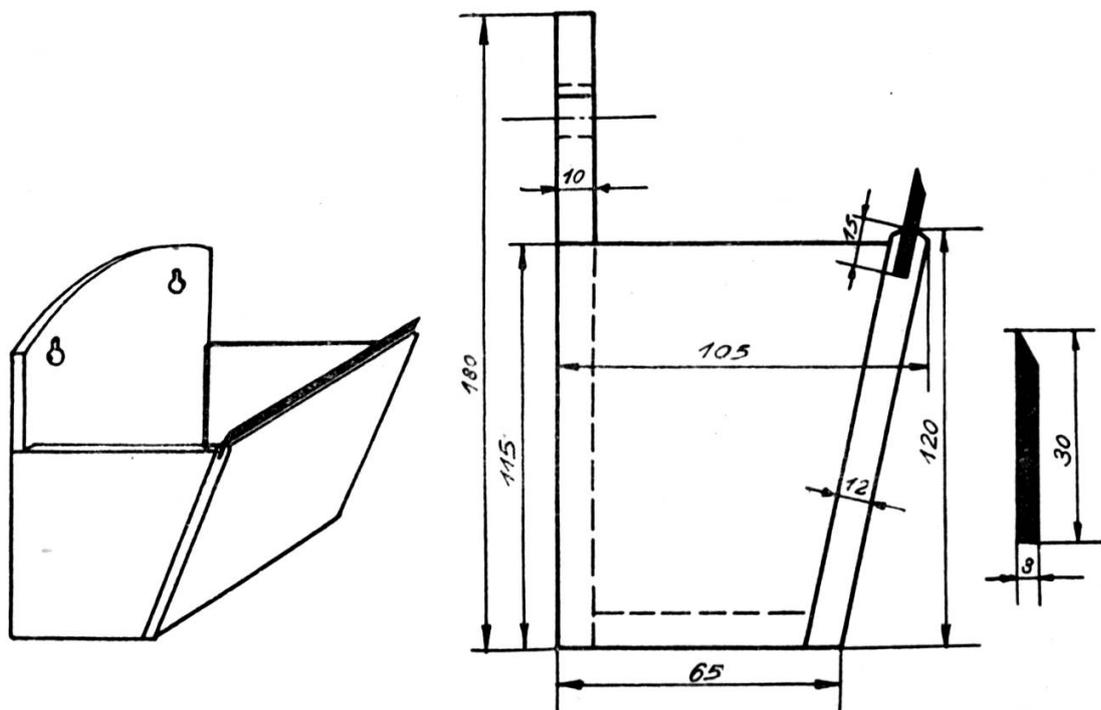
Cependant, dans la nuit du 9 au 10 juin, le tétanos s'étant déclaré, M. Borel dut être conduit à l'hôpital de la Béroche où il est mort le 10 juin au soir.

Nous croyons devoir donner tous ces détails afin d'attirer l'attention des apiculteurs sur les risques qu'ils courent comme propriétaires d'abeilles. Ils sont tous exposés à voir leur abeilles être la cause, directe ou indirecte, d'accidents très graves dont ils sont légalement responsables et dont les frais peuvent facilement dépasser leur capacité financière. Ils n'ont qu'un moyen de se mettre à couvert, c'est de faire partie d'une société garantie elle-même par un contrat, telle la Romande. Et, même pour des cas relativement bénins, il y a aussi avantage à faire partie de

la Romande, la Société d'assurance qui nous couvre étant mieux à même que nous pour discuter avec les sinistrés, souvent enclins à exagérer leurs prétentions. Rappelons à ce propos que, dans le *Bulletin* de mai, nous avons conseillé à nos membres de s'arranger directement si possible avec les sinistrés éventuels en cas d'accidents peu graves. Nous avons déjà pu constater que cette manière de faire présente des inconvénients : il vaut mieux aviser le préposé de tout accident, si bénin qu'il puisse paraître.

### *Racloir pour planchettes*

Depuis le début de la guerre, l'importation de la cire a cessé presque complètement, à tel point que la production indigène suffit à peine à la confection de la cire gaufrée ; et l'industrie a



aussi besoin d'une certaine quantité de ce produit. La cire est donc une matière précieuse qu'il s'agit de ne pas laisser se perdre. Les apiculteurs qui utilisent des planchettes pour la couverture de leurs cadres savent que ces planchettes sont souvent garnies d'une quantité non négligeable de cire. On peut la racler au moyen d'un couteau, mais cela prend bien du temps ; de plus, s'il fait chaud, elle reste collée à l'outil ; s'il fait froid, elle saute de tous côtés. Le Dr Hunkeler donne dans la *Blaue* la description d'un dispositif qui semble devoir supprimer ces inconvénients. Le cliché ci-dessous, obligeamment mis à notre disposition par les éditeurs de la *Blaue* nous dispense de décrire longuement cet appareil. Nous dirons seulement que la lame doit être forte, environ

3 mm d'épaisseur ; elle doit être maintenue tranchante. Il semble d'autre part que les dimensions indiquées pourraient être augmentées ; la largeur de la caisse à sa partie supérieure ne devrait pas avoir moins de 30 cm, afin de permettre l'enlèvement de la cire en deux temps.

*J. Magnenat.*

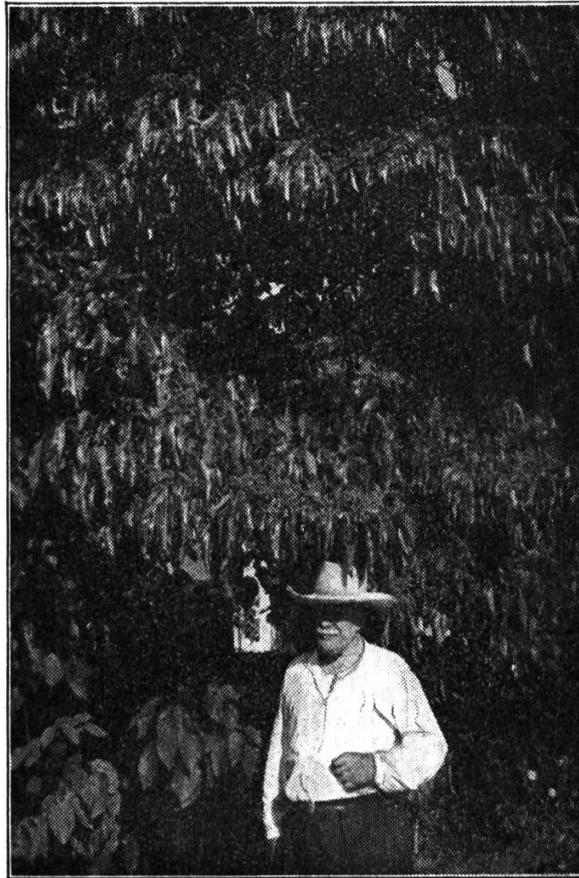


*Havenia dulcis*, Rhamnée d'origine Himalaya, Chine et Japon

### **Flore apicole**

Je vous fais parvenir ci-joint clichés et photo d'une espèce mellifère dont je n'ai vu la mention dans le *Bulletin d'apiculture*. Il s'agit du *Havenia dulcis*, Rhamnée d'origine Himalaya, Chine et Japon et qui vient parfaitement chez nous. Les spécimens de la photo sont à La Rippe/Nyon et donnent une magnifique floraison où butinent avec diligence mes ruches vers milieu d'août, époque où déjà la flore du pays est tarie. Photographié en même temps pour donner une idée de la hauteur de ces arbres, vous voyez sur la deuxième photo le port des feuilles alterne, distiques, oblongues à trois nervures saillantes d'aspect de celles du châtaignier et par leur long pétiole très mobile au moindre vent. Feuillage

dense donnant une ombre fraîche, donc aussi arbre d'ornement. La fleur ressemble à celle du sureau en-cyme dichotome axillaire

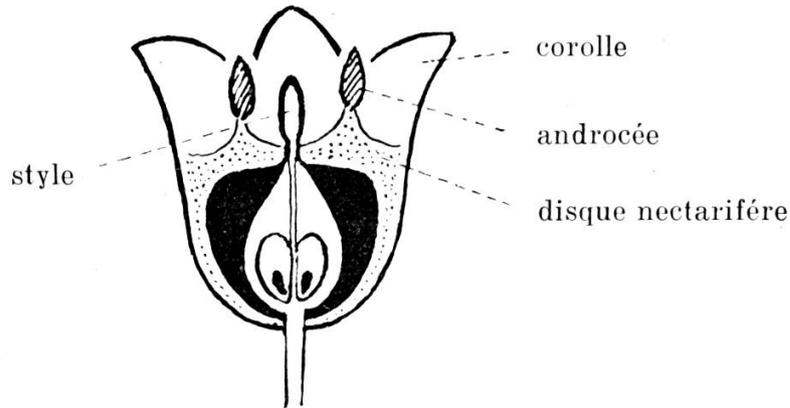


temanale rameuse multiflore très odorante (rappelle l'oranger). A la floraison, est couvert d'essaims d'abeilles butinant un nectar abondant durant dix à quinze jours. Quant au fruit, capsule ou semence orbiculaire (lentille) comprimée carnée brun châtaigne brillante et germe facilement après sa chute en terre. J'en ai livré quelques spécimens à Genève au Jardin botanique et chez Boccard. Les premiers pieds furent livrés il y a une trentaine d'années par les pépinières de Grenoble.

Ce végétal mériterait d'être propagé tant spécialement comme mellifère de premier rang que pour son ombrage sans aucun parasite.

*Prof. L. Chavanne, Genève.*

*N. B.*— J'ai omis d'autre part d'attirer l'attention sur la conformation des Rhamnées où les nectaires ne se trouvent pas au fond de la corolle mais sur un disque placé entre la corolle et l'androcée : c'est un renflement du réceptacle entourant l'ovaire et sur lequel sont insérées les étamines. Cette disposition facilite



forcément l'intrusion de l'abeille et d'autre part met plus à sa portée les nectaires qu'elle n'a pas à aller chercher plus au fond de la fleur.

**Pesées des ruches sur bascules en mai 1944**

STATIONS	Alt. m.	Augm. gr.	Dimin. gr.	Augm nette gr.	Dimin. nette gr.	Journée la plus forte gr.	Date
Genève-Ville	391	9 650	900	8 750	—	1 200	10
Delémont	415	3 950	2 450	1 500	—	—	—
Bex 1	430	3 450	2 100	1 350	nourri	600	29
Bex 2	430	8 500	3 750	4 750	—	1 650	28
Neuchâtel	438	4 500	1 000	3 500	—	—	—
Vendlincourt	450	8 200	2 600	5 600	—	2 400	30
Chili-Monthey	450	3 950	2 350	1 600	—	750	28
Eaugy/Clarens	450	7 100	3 900	3 200	—	2 050	2
Marnand	481	15 900	1 700	14 200	—	1 600	31
Villarepos	496	6 050	5 250	800	—	1 550	9
Berlincourt	505	2 600	2 100	500	nourri	—	—
Fiez (Vaud)	520	950	600	350	—	—	—
Corcelles (Ntel)	530	13 050	1 100	11 950	—	1 850	30
Matran	613	2 900	1 700	1 200	—	—	—
Vuarrenge	650	9 150	600	8 550	—	1 250	28
Rue (Fbg)	650	24 400	3 600	20 800	—	3 500	13
Valangin	653	6 500	2 000	4 500	—	2 750	12
Corcelles (J. B.)	656	1 000	—	—	—	—	—
Carrouge (Vaud)	728	21 400	2 300	19 100	—	2 200	4
Chézard	768	5 700	950	4 750	—	—	—
Coffrane	805	950	1 050	—	100	—	—
Le Locle	925	9 500	1 200	8 300	—	2 750	29
Château-d'Oex	968	6 500	1 100	5 400	—	800	29
La Valsainte (Fbg)	1017	3 350	2 000	1 350	—	—	—
Crêt-du-Loche	1030	24 000	2 800	21 200	—	4 150	29
Chaumont	1089	—	1 100	—	—	—	—
Ste-Croix	—	—	—	—	—	—	—
Autavaux	—	—	—	5 100	—	—	—
Tavannes	—	5 525	2 575	2 950	—	1 100	28

### Pesées des ruches sur bascules en avril 1944

STATIONS	Alt. m.	Augm. gr.	Dim. gr.	Augm. nette gr.	Dim. nette gr.	Journée la plus forte gr.	Date
Delémont	415	—	1 800	—	—	—	—
Bex I	430	1 000	750	250	—	—	—
La Neuveville	432	—	2 100	—	—	—	—
Chili-Monthey	450	600	3 250	—	2 650	—	—
Baugy/Clarens	450	7 100	2 200	4 900	—	1 800	23
Villarepos	496	5 200	700	5 200	—	1 850	28
Berlincourt	505	—	1 400	—	—	—	—
Vuarrenge	650	—	4 500	—	—	—	—
Chézaré	768	—	2 450	—	—	—	—
Le Sépey	978	—	1 000	—	—	—	—
Chaumont	1089	—	3 200	—	—	—	—

### Communications des stations de pesages

*Delémont.*— Bise constante et très forte. Les abeilles n'ont pu profiter de la belle floraison des pissenlits et des arbres fruitiers. Le 80 % de cette dernière est anéanti par la gelée.

*Marnand.*— Bise forte et froide durant tout le mois empêchant les butineuses de visiter le colza, les pissenlits, etc.

*Berlincourt.*— Fortes gelées empêchant la récolte.

*Fiez.*— Froid et forte bise empêchant la montée du nectar.

*Matran.*— Abeilles terrassées par le froid. Très belle floraison dont elles ne peuvent profiter.

*Vuarrenge.*— Récolte sur dents-de-lion.

*Crêt du Locle.*— Récolte sur dents-de-lion et érables vers fin mai.

Delémont, le 16 juin 1944.

Walther.

### CONCOURS DE RUCHERS

*organisé par la Société romande d'apiculture, en 1943.*

Le sort a désigné la plus grande partie du Jura bernois pour les concours de ruchers en 1943, soit les Sections de Neuveville-Pied-du-Chasseral, Erguel-Prévôté, Jura-Nord et Ajoie-Clos-du-Doubs.

L'année apicole de misère et son déficit chronique a refroidi l'enthousiasme et plusieurs apiculteurs qui s'apprêtaient au concours y ont renoncé au dernier moment.

Le Pied-du-Chasseral nous présente deux concurrents; l'Erguel-Prévôté quatre; l'Ajoie-Clos-du-Doubs deux; le Jura-Nord un, soit au total neuf.

Le jury a visité de très beaux et de beaux ruchers. Partout,

nous avons rencontré des apiculteurs entendus qui connaissent leur métier et aiment leurs abeilles ; ils les soignent avec aptitudes.

Malgré le gros manque de récolte, aucun ne se lasse et tous préparent de leur mieux les récoltes futures. Tous espèrent encore une miellée qui se fait attendre.

Les ruches sont en général populeuses, mais elles vivent au jour le jour en attendant des distributions de sucre dont elles ont grand besoin. La ponte est généralement faible.

Le jury était composé de MM. Mayor, de Novalles, comme président, Fleury, de Vendlincourt, et Thiébaud, de Corcelles (Ntel), comme rapporteur.



Rucher Bolle, La Neuveville

*BOLLE Ernest, La Neuveville.* — Section Neuveville-  
Pied-du-Chasseral

Cinq D.-B. et une ruchette d'élevage.

Fait de l'apiculture depuis 1926.

Le rucher est situé dans un grand jardin près d'un beau chalet, propriété de l'apiculteur. Il est entouré de plantes mellifères que M. Bolle cultive à l'intention de ses abeilles. Nous y remarquons des mélilots jaunes et blancs, de la véronique, marjolaine, Hellénium, thym, vipérine, etc.

Annotations épinglées aux ruches.

Cet apiculteur sépare ses hausses des corps de ruches par une tôle perforée. Hausses vides et de miel et de population.

Une ruchette d'élevage contient des cellules destinées au renouvellement des reines du rucher. Pour abreuvoir, une bouteille retournée sur une assiette remplie de pierres. Brûle du crottin de cheval sec dans son enfumoir. Apiculteur calme. Tient sa compta-

bilité depuis les débuts. Fait des essais avec une ruche Townley. Utilise dans les hausses des cadres à bois larges.

Obtient : 6, 5, 6, 8, 4, 9, 8, 3, 10, 5, 7, 3, 10, 4 = 88 points.

Médaille d'argent.

*STALDER Max, La Neuveville*

Neuf ruches D.-B., bâtisses froides, en pavillon.

Fait de l'apiculture depuis 1939.

Petite propriété située au nord-ouest de la ville, dans une superbe situation d'un accès difficile, montant, entourée de vignes et verger, au pied des bois, d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse



Rucher Stalder, La Neuveville.

sur la ville d'abord, puis sur le lac, le Jolimont et l'île de St-Pierre.

L'enthousiaste M. Stalder nous fait voir son matériel pour l'élevage de reines qu'il ne peut utiliser faute de nourriture.

Les annotations sont épinglées à la porte arrière des ruches.

Cet apiculteur a fait venir à grands frais une reine Nigra, mais la colonie dans laquelle il l'a introduite a eu du noséma et actuellement elle est orpheline.

Un élevage a une dizaine de cellules. Trop d'espace pour une si petite population.

Les cadres de certaines ruches ne tiennent pas dans la position verticale usuelle, faute de séparateur dans le bas de la ruche.

Population pas très forte. Tend les fils supporte-cire au travers des cadres.

A beaucoup de bonne volonté, mais encore beaucoup à apprendre. Avec de la persévérance, il arrivera certainement et nous lui

donnons rendez-vous au prochain concours dans sa région.

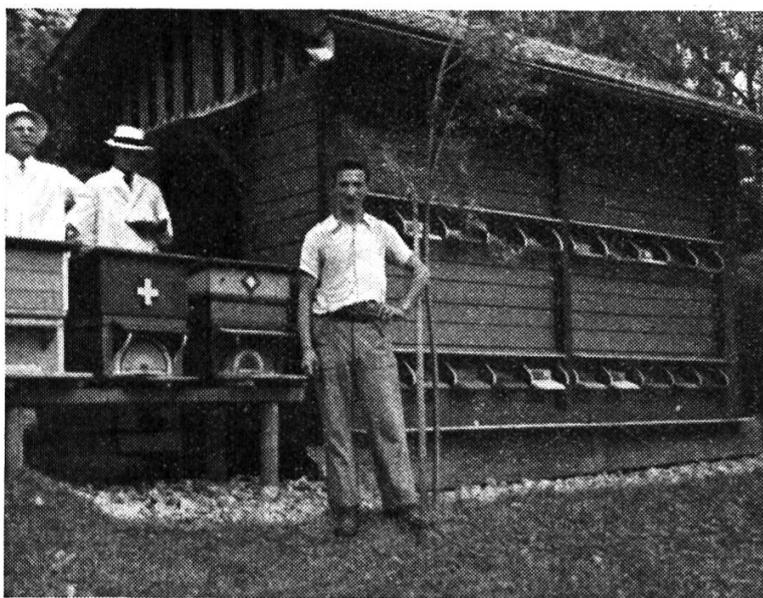
6, 4, 4, 7, 4, 8, 9, 3, 8, 3, 7, 2, 7, 2 = 74 points.

Médaille de bronze.

*SCHNEIDER Jean, Bressaucourt.* — Ajoie-Clos-du-Doubs

Trente-sept Bürki-Jecker dans deux ruchers, deux D.-B. ; bel élevage.

M. Jean Schneider, jeune homme d'une vingtaine d'années, exploite avec sa famille une importante ferme dans la belle et riche plaine de l'Ajoie. Dans un grand verger, au sud de la maison



Rucher Schneiter Jean, Courgenay.

d'habitation, un rucher d'une vingtaine de colonies. A côté, trois D.-B. A droite, un nouveau rucher, plus petit, est l'œuvre du jeune homme. Sous les arbres, des ruchettes sur pilotis, recouvertes d'une tuile. M. Schneider élève des descendantes de caucasiennes qu'il estime les meilleures abeilles qui existent. Sélectionne celles prises dans le N° 14, qui se sont révélées particulièrement bonnes. Nous aimerions voir cette colonie un peu plus populeuse. Il fond sa cire lui-même et fabrique de la belle cire gaufrée. Matériel complet. Malgré son jeune âge, apiculteur entendu. A déjà extrait environ 5 kg. par colonie, miel de tilleul nous dit-il. Chambre à extraire. Comptabilité tenue avec celle de la ferme. Belle installation. Aime ses abeilles, travaille bras nus.

6, 6, 6, 8, 5, 9, 8, 4, 9, 6, 7, 2, 9, 5 = 90 points.

Médaille d'argent.



Rucher Schneiter Alfred, Paplemont.

*SCHNEIDER Alfred, Paplemont.* Commune de Courgenay  
Ajoie-Clos-du-Doubs

80 colonies, nombreux élevages.

Apiculteur entendu, présente au jury trois grands ruchers Bürki-Jecker dans un superbe verger dont les branches des cerisiers sont courbées sous le poids de très beaux fruits. A quelque vingt minutes, un autre beau rucher situé dans une petite vallée, au milieu d'un cimetière abandonné, entouré d'un haut mur.

Elève de la caucasienne dont il dit grand bien. Renouvelle le sang de ses colonies. Nous les trouvons populeuses. Les reines sont marquées. Dans les feuillages des arbres des vergers, sur pilotis, recouvertes d'une tuile, partout des ruchettes, bien peuplées et bien nourries.

M. Schneider nous fait voir le diplôme et la médaille d'argent obtenue par lui au précédent concours de la Romande. Il a fait de grands progrès depuis et est devenu un apiculteur éleveur dans toute la valeur du terme. Le jury le félicite pour la belle tenue de ses ruchers et ce que nous nous plaisons aussi à relever, pour ses beaux vergers. Nous y voyons des arbres de toute beauté, pleins de vigueur et de fruits. On sent l'homme qui a étudié son sol, les variétés qui lui conviennent et qui traite ses vergers rationnellement.

Ses très nombreuses occupations ne permettent pas à M. Schneider de tenir la comptabilité comme il l'aimerait et comme Brugg la demande.

6, 6, 6, 9, 5, 10, 9, 4, 10, 6, 7, 4, 10, 5 = 97 points.

Médaille d'honneur de la Fédération romande d'agriculture.  
Médaille d'or de la Romande.

(A suivre.)

### Réponse à la question No 5

Le Bulletin de mai contient un article qui pourrait laisser supposer aux débutants qu'il est inutile de calfeutrer les ruches. J'estime par conséquent, fort de mes nombreuses expériences à ce sujet, qu'il est nécessaire de répondre encore à cette question.

En aidant la nature, sans la contrarier, l'homme peut en tirer du profit ; une colonie logée dans un tronc d'arbre ou dans un pierrier n'aura pas les mêmes conditions d'existence que celle qui pourra prospérer dans une ruche confortable et chaudement construite.

Il sera certainement plus agréable, même à un apiculteur, d'être dans un bon local bien chauffé que de passer une froide nuit d'hiver dans une cage à claire-voie. Il faudra incontestablement moins de combustible pour chauffer une habitation bien construite que pour tempérer une chambre à simple paroi.

L'expérience nous prouve qu'une colonie consomme moins et qu'elle se développe plus rapidement dans une ruche convenablement calfeutrée, à condition toutefois qu'elle soit suffisamment aérée et que l'évacuation des vapeurs puisse se faire facilement.

Le couvain exige une température s'approchant de 36°. On conçoit aisément que, plus chaude sera la ruche, plus étendu pourra être le couvain et plus rapide sera le développement de la colonie au printemps, ce qui est essentiel pour en obtenir un rapport.

Il est évident qu'une colonie peut se développer dans une ruche insuffisamment calfeutrée, mais ce développement ne sera pas complet au moment opportun.

Calfeutrer ne veut évidemment pas dire fermer hermétiquement, ce qui serait alors désastreux ; car pour obtenir des abeilles robustes et pour éviter les moisissures, il est nécessaire de bien aérer les ruches. Nous ne pourrions vivre dans une robe de caoutchouc fermée de la tête jusqu'aux pieds.

Par conséquent, on peut affirmer qu'il est très utile de calfeutrer convenablement les ruches avec des matières poreuses, de septembre à mai, tout en leur donnant du bon air en suffisance. D'autre part, plus la colonie est faible, plus il est utile de la tenir au chaud pour en obtenir un profit.

Le sucre est rare, le miel très cher ; il n'est pas indifférent que la consommation du premier soit réduite au minimum et que le rendement du second soit au maximum. *P. Pasquier.*

### Question 5

*Chaumont, le 11 mai 1944.*

Monsieur P. Pasquier, apiculteur,

Il est exact que dans mon article je n'ai tenu compte que du bel état de mes ruches, au printemps, sans m'occuper de la con-

sommation, et je préfère l'absence constante d'aucune maladie et d'un développement des colonies toujours superbes au printemps, à quelques kilos de moins de consommation ; car en cas de récolte on est vite récompensé. (Voir pesées de 1943, sous « Chaumont ».)

J'ai fait 25 kilos de moyenne sur 6 ruches.

Je reconnais que, d'après le Bulletin de mai, c'est moi « Cht » qui aurais le plus consommé, 10 kilos (et non 13), moyenne de 5 ruches sur bascule.

Mais c'est bien là que comparaison n'est pas raison ; car le Bulletin est muet sur la force des colonies, or les miennes étaient très fortes.

L'excès est nuisible en tout (ruches pailles d'un côté, ruches chauffées à l'électricité de l'autre). Et que pensez-vous aussi des pertes d'abeilles qui, trompées par une ambiance trop confortable à l'intérieur, sortent pour tomber quelques mètres plus loin ?

Au surplus, publiez vos lignes ; j'espère qu'elles ne décourageront pas les novices, en leur faisant croire qu'en dehors de ruches coûteuses il n'y a pas de salut. Elles tempéreront ou compléteront les miennes.

J'aime ces échanges d'idées dans notre Bulletin ; ça lui donne de la vie, surtout quand la discussion reste dans le cadre de la courtoisie, comme c'est le cas de vos lignes.

Peut-être y répondrai-je. Je ne suis pas un intellectuel et me plais mieux dans la nature que dans la ferraille où je dois travailler.

Veillez recevoir, cher Monsieur et collègue apiculteur, mes sincères salutations.

*Francis Clerc,*  
chef mécanicien au funiculaire de Chaumont.

### **Usons du miel en haute altitude**

Un médecin militaire, qui a suivi du 18 au 23 avril de l'année dernière un cours alpin au Bieshorn (4160 m.), relate les expériences qu'il fit à cette occasion, dans un intéressant article que publie le *Fourrier suisse* de décembre 1943.

Dans la partie de son rapport concernant l'alimentation du soldat à une telle altitude, il me paraît que la mention qu'il fait en particulier sur l'emploi du miel est à relever.

« Une innovation sensationnelle, dit-il, par le luxe qu'elle représente, c'est le mélange beurre-miel. Ce mélange étendu sur du pain pourrait, si le prix en était abordable, former la base de l'alimentation du patrouilleur alpin. Le goût en est exquis, la valeur nutritive très élevée, et il faudrait en prendre bien longtemps avant de s'en lasser. »

En de telles circonstances, une alimentation riche, évidemment, est nécessaire, et le choix à porter surtout sur des produits à teneur concentrée et ne s'altérant pas aux basses températures.

Or, on connaît le rôle du miel — aliment énergétique par excellence — et celui du beurre — pourvoyeur calorifique. De plus, ces deux substances, mélangées, gardent leurs propriétés par les froids les plus intenses. Ledit mélange s'étend simplement sur une tranche de pain de seigle, seul pain, soit dit en passant, qui ne gèle pas.

Du 3 janvier 1944.

*A. Porchet.*

---

### **Distribution du Bulletin**

Le personnel de notre imprimerie est mobilisé presque au complet. M. Hæsler met tout son soin à ce que le Bulletin paraisse le plus tôt possible. Mais on voudra bien comprendre, s'il y a un peu de retard.

Dans la presse de la rédaction pour le dernier numéro (Juin), nous avons inséré à la page 181, un P.S. qui n'avait rien à faire à la suite de l'article de M. A. G. Par contre, ce qui est plus grave, nous avons omis d'adresser à M. A. G. (président de la section de Lausanne) tous nos remerciements pour le soin qu'il avait pris à préparer cette page de la « couleur des ruches ». Nous nous en excusons ici, après l'avoir fait directement. — C'est un document précieux à conserver que ces couleurs des ruches.

*Schumacher.*

---

## **NOUVELLES DES SECTIONS**

### **Fédération vaudoise d'apiculture**

#### *Assemblée générale*

Elle aura lieu à nouveau cette année, organisée par les sections de la vallée de la Broye, à *Granges-Marnand*, dimanche 30 juillet prochain, avec l'ordre du jour suivant :

dès 10 h. 45 : 1. Lecture du procès verbal de la dernière assemblée. 2. Rapport du Président. 3. Conférence (dans la salle du Conseil général, 1er étage du collège).

dès 12 h. 45 : 4. Banquet, Grande salle. 5. Partie officielle et familiale.

dès 15 h. : 6. Visite de ruchers à Henniez ou des Grands Moulins.

dès 18 h. : 7. Dislocation.

*Inscription* : S'inscrire auprès de M. Ch. Bigler, caissier de la section d'apiculture de Moudon, à *Martherenges*, en lui faisant parvenir la somme de fr. 6.— comprenant le prix du banquet et d'une collation, (compte de chèques postaux II 11 395) jusqu'au 15 juillet 1944. La carte de fête sera expédiée par retour. (se munir de 3 coupons de repas)

### **Section de St-Maurice** *Convocation*

L'assemblée d'été, selon le désir exprimé par les membres à la réunion d'Evionnaz, aura lieu à Finhaut le dimanche 30 juillet 1944, avec le programme suivant :

Martigny dép. 9 h. 40 — Finhaut arr. 10 h. 45 — 11 h. Apéritif — 11 h. 30 Conférence. Sujet : *l'élevage des reines* — 12 h. Banquet — 13 h. 30 Visites de ruchers à Finhaut, évent. à Giétroz — 14 h. 46 Départ pour Châtelard, visites de ruchers — 17 h. 20 ou 19 h. Départ des trains pour Martigny.

Billets du dimanche : simple course valable pour le retour sur le Martigny-Châtelard.

Prix du dîner : fr. 5.— avec café et service compris.

Inscriptions jusqu'au 28 juillet 1944 chez M. Chappex à Finhaut.

Tous les membres ou non de la section, ainsi que les membres des sections voisines avec leurs dames, sont cordialement invités à cette assemblée qui se déroulera dans le site admirable qu'est la vallée du Trient.

Nous vous donnons donc rendez-vous à tous à Finhaut le 30 juillet 1944.

*Le Comité.*

### **Section du Val-de-Ruz**

Les membres qui auront du miel de fleurs à faire contrôler sont priés de se faire inscrire jusqu'au 12 juillet auprès de M. Fernand Amez-Droz, vice président à Chézard.

*Le Comité.*

### **Broye fribourgeoise**

Dimanche dernier, 21 mai, la Société broyarde d'apiculture s'est réunie dans le coquet village de St-Aubin, afin d'assister à une conférence sur l'utilisation des reines pendant l'essaimage et la formation des « nucléi ».

Cette assemblée était précédée de la visite des ruchers du président, M. Molleyres, de Vallon, qui, point n'est besoin de le dire, se surpassa par ses conseils autorisés et enchantait tous ses collègues par la présentation d'une nouvelle ruche pouvant remplacer la Dadant et la Burki.

Peu après 14 h., les vélos conduisirent nos apiculteurs de Vallon à St-Aubin, où le conférencier, M. Monney, inspecteur des ruchers, brossa, avec un rare talent, le thème choisi. Les plus vieux apiculteurs aussi bien que les débutants se laissèrent captiver par ce praticien des abeilles qui, pendant plus d'une heure, sut tenir en haleine son auditoire.

Des questions touchant soit le ravitaillement en sucre ou le rationnement en général, soit l'entretien des ruches, furent ensuite résolues.

Après avoir levé le verre de l'amitié à la prospérité de ces chères abeilles, chacun se quitta content d'avoir passé un bel après-midi et fait une ample provision d'optimisme, ce dont l'apiculteur a souvent besoin. *Apis.*

### **Section des Alpes**

#### *Groupe de Chardonne.*

Le dimanche 4 juin s'est tenue à la Grand'Port s/Jongny, la première séance du groupe, de l'année. Favorisée par un temps splendide, elle fut une réussite tant au point de vue accueil de la part des propriétaires que de celui de la participation, où l'on nota la présence de plusieurs nouveaux. Il est près de 15 heures lorsque le secrétaire ouvre la séance en remerciant Mlles Mégroz et Guyot, pour leur accueil chaleureux, et pour avoir bien voulu mettre leur rucher à la disposition du groupe. Puis sous l'experte direction de M. Delafontaine, inspecteur des ruchers, ce fut la visite des ruches. Nous eûmes l'occasion de voir là un magnifique rucher de 10 colonies logées sur et dans du matériel irréprochable dans un ordre et une propreté absolus. Certes si ce rucher est jeune, il dénote néanmoins de la part de leurs propriétaires, le souci constant, l'amour de leurs avettes, ainsi que la

volonté très ferme d'aller de l'avant. Les opérations, manipulations etc. furent faites à haute voix par des vieux. Ce fut une occasion idéale d'instruction, surtout pour les débutants. Si la critique ne fut pas ménagée, la louange n'est pas restée pour tout cela au fond des gosiers. Un marquage de reine très réussi ainsi que la visite de deux ruche en paille terminèrent ces opérations où chacun eut son profit et sa part de piqûres qui, il faut l'avouer, firent plutôt figure de parent pauvre. Mais où la surprise fut complète, ce fut quand chacun se retrouva devant une table agréablement garnie, servie sur la terrasse, devant un décor grandiose, avec un « Chardonne 42 » qui avait un goût de reviens-y, qui nous prouvera encore une fois que les absents ont toujours tort.

Encore une fois un grand merci à Mlles Mégroz et Guyot pour s'être dépensées sans compter et pour leur hospitalité si franche et si cordiale. Et félicitations aux organisateurs pour avoir mis le doigt dans le mille.

Corsier, le 11 juin 1944.

M. Ganioz.



Section «Le Chamossaire» le 11. 6. à Bex

#### **Côte Neuchâteloise**

C'est à Chambrelieu que notre prochaine assemblée se réunira, le dimanche 16 juillet, à 14 h. 30. Rendez-vous au Buffet de la Gare. L'ordre du jour prévoit la visite de ruchers, les actualités apicoles et l'examen d'une proposition du comité de la Fédération cantonale sur la révision des statuts de la Romande. Donc réunion intéressante à laquelle il importe d'assister.

*Le comité.*

#### **Béroche et environs**

Dimanche 23 juillet, assemblée à Fresens : Elevage de reines, causerie-démonstration, visite de rucher.

#### **Société d'apiculture du Jura-Nord**

Lors de notre assemblée générale tenue à Courfaivre, il avait été décidé qu'une réunion de printemps aurait lieu et qu'une conférence y serait donnée par M. Jos. Rebetez à Bassecourt. Cette réunion a eu lieu le lundi de Pentecôte, 29 mai, au rucher de M. Rebetez, aux Lavois de Séprais.

Le sujet qui y fut traité comportait les questions suivantes : L'essaimage naturel — Moyens préventifs — Mise en ruche des essaims naturels — Applications du plateau diviseur.

Les instructions qui furent données étaient de toute actualité, car c'était l'époque des essaims qui, profitons de le dire, ne furent pas nombreux cette année.

Le conférencier a traité son sujet avec toute la compétence qu'on lui connaît, et en faisant application de tout le matériel apicole nécessaire qu'il possède pour rendre son exposé intéressant. L'assistance aurait pu être plus nombreuse en raison de l'importance du sujet. Pour les apiculteurs que la question intéresse, ceux-ci pourront en trouver l'exposé dans le présent numéro du *Bulletin*.

Nous avons eu l'occasion de visiter le nouveau rucher moderne qu'a installé M. Rebetez. La disposition, ainsi que l'aménagement intérieur, sont ce que l'on peut trouver de mieux. Nos félicitations.



Rucher Rebetez  
à Bassecourt

### **Société d'apiculture du Gros de Vaud**

Grande animation à Sugnens le 29 mai dernier. Le quart d'heure vaudois étant passé, le président Auguste Gonet, toujours bien en voix sous l'uniforme d'un fringant sergent, souhaite la bienvenue à tous, salue la présence de M. Marcel Soavi, président de la Vaudoise et remercie les collègues de Sugnens d'avoir bien voulu recevoir la Section du Gros de Vaud.

On admet dix nouveaux membres et, séance tenante, on s'en va visiter les ruchers du village, spécialement celui de M. Jaton, ainsi que celui de Mme Meige. Tout est bien tenu et quelle animation devant les ruches ! Des hausses en bonne posture, des escabeaux, des échelles, des ruchettes nous indiquent que l'essaimage bat son plein.

Et l'on revient dans la grande salle toute parée pour nous recevoir. Les collègues de Sugnens ont bien fait les choses ; de délicieuses pâtisseries de campagne et un bon vin délient les langues. D'accortes jeunes filles chantent ; notre vétérinaire Héli Jaton nous salue de façon on ne peut plus cordiale et M. le syndic Brochon nous fait part de ses meilleurs compliments.

Le président M. Soavi se dit heureux d'être des nôtres et loue notre esprit de corps. Il rompt une lance en faveur d'une assemblée générale d'été de la Vaudoise et... il se peut qu'elle ait lieu non loin de Sugnens. Mais... chut ! ne disons rien et laissons la surprise, si surprise il y a pour l'an prochain et remercions cordialement ces chers amis de Sugnens. J.

### **Société d'apiculture de Lausanne**

La Société d'Apiculture de Lausanne rappelle à ses membres qu'elle a institué à titre gratuit le contrôle du miel et les prie de s'inscrire auprès de M. Ch. Jaquier à Bussigny s/Morges. Le contrôle est une garantie offerte

à l'acheteur; pour le vendeur une raison solide de s'en tenir aux prix officiels établis.

L'assemblée d'été aura lieu le dimanche 9 juillet, à Romainmôtier. Retour par les Gorges du Nozon et La Sarraz. Chaque sociétaire est prié de se conformer aux indications de la carte de convocation. *Le Comité.*

### **Société genevoise d'apiculture**

Réunion amicale, lundi 10 juillet, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : *Pourquoi certains apiculteurs réussissent et d'autres pas.*

#### **Section „Le Chamossaire“ (Bex, Ollon et environs)**

Les membres convoqués en assemblée le 11 juin dernier répondirent nombreux à l'appel et après une courte séance administrative, apprirent avec intérêt l'achat par la section du rucher de notre regretté et dévoué Jules Echenard. M. de Kalbermatten se fait l'interprète des membres pour féliciter le comité de son geste et remercie les initiateurs.

A notre connaissance, il n'y a pas, du moins dans le canton, de société qui possède son propre rucher. Les expériences ne sont donc pas là pour nous dire les difficultés que nous aurons à surmonter. Ce que nous savons par contre, c'est que nous avons Mlle Péclard qui s'occupera de la conduite du rucher et avec de tels atouts, les perspectives ne peuvent pas être pessimistes.

Chacun a hâte de voir « Notre » rucher et pour qui connaissait Jules Echenard, point n'est besoin de dire l'ordre et la minutie qu'il apportait dans tout ce qu'il entreprenait. C'est donc un charmant spectacle qui s'offre aux yeux des participants que de voir alignées sur quatre rangs les 22 ruches dont le soleil de cette belle journée incite les avettes à une laborieuse besogne.

La visite de toutes les ruches ne fait qu'augmenter nos espoirs et bien que la récolte commencée sous de bons auspices à fin mai fût tout à coup arrêtée par un retour de froid, les perspectives restent, car dans notre contrée c'est vers la fin juin et juillet que les hausses se remplissent généralement.

Les visiteurs eurent encore le plaisir d'assister au prélèvement de deux nucléi effectué par M. Péclard. Immédiatement mis en ruchettes, ils furent transportés au parc d'élevage situé dans un verger d'une situation magnifique.

Les occasions d'étudier ne vont pas manquer maintenant aux membres du « Chamossaire » et c'est sur le vif, dans leur propre domaine, qu'ils vont développer leurs connaissances en apiculture.

*Convocation.*— La course d'été a été fixée au dimanche 16 juillet 1944 à Blonay. Pour le billet collectif, s'inscrire auprès du secrétaire : Ch. Linder, à Bex, téléphone 5 23 35. *Le Comité.*

#### **Section d'Orbe**

Vu les circonstances qui ont amené la mobilisation d'une bonne partie d'entre-nous, la sortie d'été qui avait été prévue au rucher de notre collègue Favre du Day, est renvoyée à des temps meilleurs. D'autre part notre comité nous informe que les membres de la section qui désirent faire contrôler leur miel doivent en envoyer un échantillon en double exemplaire à notre président Charles Buttet, apiculteur à Corcelles s/Chavornay.

#### **Société d'apiculture Pied du Chasseral**

Par une belle journée, l'essaim du Pied du Chasseral s'envola jusqu'à Orvin, au rucher de notre membre, M. Auroi, afin d'assister à sa seconde réunion pratique de l'année. Disons que le rucher de notre collègue se trouve

dans un magnifique site et comprend un rucher avec une quinzaine de colonies entouré d'autant de ruches. Les hausses ayant été posées il y a une huitaine de jours, chacun se demande quelle sera la récolte. Aussi, avec plaisir, chacune d'elle renferme déjà un peu de ce précieux nectar.

Puis, une petite séance administrative nous réunit à la Crosse de Bâle, afin d'étudier les nouveaux statuts de la Romande. Nous rappelons à nos membres que la prochaine séance aura lieu à Neuveville le dimanche 2 juillet. D'autre part, chaque membre est prié de payer sa cotisation-loque, car c'est sur cette base de colonie que se fera la répartition du sucre pour le nourrissement, cet automne.

M. S.

## NOUVELLES DES RUCHERS

*G. Béguin, Neuchâtel, le 9 mai 1944.*— Dans notre région les ruches à proximité des champs de colza faisaient la joie de leurs propriétaires malgré la bise persistante qui entravait considérablement le vol des butineuses. Chez moi, des essaims, que je me suis évertué à rendre à leurs mères ; en fait de récolte, quelques espoirs ! Ici c'est surtout, souvent même exclusivement la forêt qui permet de remplir, peu ou prou, les hausses, de ce bon miel foncé très apprécié de beaucoup de gens qui souffrent facilement des maux de gorge !

*E. Péclard, Bex, le 16 juin 1944.*— Dans notre région, la récolte est totalement arrêtée depuis 10 jours. La bise a mis un terme à la miellée des sapins qui avait bien commencé ; celle-ci reprendra presque sûrement lorsque la bise aura cessé. Espérons-le.

*Julien Wehren, Château-d'Oex, le 12 juin 1944, altitude 968 m.*— L'hivernage a été bon en général, quoique avec un peu de dysenterie surtout dans les ruchers fermés ; ce que j'attribue à la trop longue réclusion : les ruchées en plein air ont eu des sorties déjà fin de janvier, et pas dans les ruchers fermés.

Pour mon rucher le 29 mars toutes font plaisir à voir. A l'extérieur, grande sortie, aucun symptôme de dysenterie et maladie ; les jours suivants, premiers apports de pollen et cela continue en grande quantité.

Le 22 avril première visite : beau couvain très étendu et compact, 4, 5 et même 6 cadres suivant la force des colonies, encore miel operculé, sauf à 2 colonies dont les provisions sont assez faibles.

Le 12 mai, belle population et couvain, nourriture très faible, elles n'ont que le sirop donné ces jours passés, la bascule refuse de monter, toujours vent et bise froide, dès le 13 cela change. La bascule monte si bien que j'ai 5 kgs 400 d'augmentation nette fin mai.

Du 26 mai au 5 juin j'ai placé les hausses pour donner de la place aux populations et empêcher l'essaimage autant que possible ; elles sont occupées tout de suite.

Les corps de ruches sont pauvres en provisions : ils n'ont que les apports de la fin de mai.

Aujourd'hui, 12 juin, les hausses des bonnes ruches ont déjà quelques cadres passablement garnis, les moyennes ont un commencement. Les ruches dans une situation privilégiée ont des hausses mieux garnies, mais enfin, vivons sur bon espoir et confiance en la Providence.

*A. Gafner, Dombresson.*— Bon hivernage, ruches sans humidité, colonies en forme. C'est chaque année la règle : le mois d'avril nous détruit des bataillons de butineuses avec ses rebuses. Aujourd'hui 4 juin, je n'ai encore vu aucun essaim sortir de 40 colonies. Il est possible qu'il y en ait eu qui sont allés se faire ramasser ailleurs. J'ai posé mes premières hausses le 27 mai. La balance a marqué une augmentation les 28 et 29 mai chaque jour 500 gr. la colonie est une moyenne.

Je veux diminuer le nombre de mes colonies. Car, les années sans miellées notre endroit est trop chargé ; on compte environ 140 à 150 colonies

et comme nos beaux champs d'esparcettes ont disparu, c'est le seul moyen pour augmenter le rendement.

Je profite de dire ma reconnaissance à notre direction de ravitaillement pour la distribution de sucre.

Si la récolte ne donne pas, nous avons la confiance dans l'avenir de notre rucher qui pourra passer l'hiver sans mourir de faim.

C'est aussi un plaisir de voir ces colonies qui attendent du butin. Sitôt que vous enlevez vos hausses et que vous nourrissez, quelle activité au rucher.

*Racine, La Chaux-de-Fonds, le 29 mai 1944, altitude 1000 m.*— Nous avons eu en mai, beaucoup de jours excessivement froids, généralement par la bise glacée et persistante, le 22 on notait encore 7 degrés au-dessus de zéro à midi, mais depuis le 25 nous avons eu un temps superbe, avec une floraison comme il est assez rare d'en voir une pareille : les fleurs magnifiques de la dent-de-lion couvrent prairies et pâtures, nos abeilles en profitent largement. C'est heureux parce que nous avons trouvé beaucoup de ruches faibles ce printemps. Les plus peuplées n'avaient plus du tout de nourriture, il a fallu les nourrir copieusement durant ces longues semaines de mauvais temps. Espérons en une petite récolte, l'année dernière fut si mauvaise

*Alfr. Johner. — Villarepos, le 18 juin 1944.*

Récolte minime ici ; la belle floraison de mai n'a pas profité, probablement trop froid. Mes colonies étaient très bonnes, et maintenant trop de couvain dans les hausses. Du 31 mai la ruche-basculée a perdu plus de 2 kg.

### Des nouvelles

A l'appel de notre dévoué rédacteur je me hasarde à donner quelques nouvelles de mon rucher. Elles répondront du même coup à des questions posées par des apiculteurs avides de renseignements.

*Essaims.*— Pour éviter l'essaimage j'ai privé mes abeilles de stimulant en mars. Le temps étant trop longtemps inclément pour faire une visite même rapide permettant de contrôler les provisions, j'ai donné 1 litre de sirop à chaque colonie au début d'avril. A fin avril toutes les colonies avaient bonne façon.

Le 26 mai, voici un essaim d'environ 3 kg., puis un second le lendemain. Suivant les conseils de la « Conduite du rucher », j'intervertis ces essaims avec leur souche. Dans le premier cas, celle-ci se trouve bientôt réduite à peu de chose et se trouve presque à sec, si bien qu'il a fallu la nourrir. Dans le second cas, l'essaim qui a repris la maison paternelle se trouve si fort qu'il jette lui-même un essaim le 30 mai, soit 3 jours après, laissant à la maison une famille de grandeur ordinaire. Il s'agissait pourtant bien d'un essaim primaire, la reine était marquée de 1943. Comment expliquer cette anomalie ? Du 27 au 30 la reine avait pondu sur 3 cadres. Sitôt l'orphelinage constaté, le groupe restant bâtit des cellules royales.

La majesté de cet essaim bizarre est mise de côté pour constituer un nucléus tandis que la masse des abeilles est rendue à la souche. Mais c'est une colonie d'une agressivité démoniaque, sans doute à cause de l'orphelinage, puis aussi à cause d'une colère provoquée par une culbute de deux tours de la colonie au cours d'une tempête de neige en février, un bloc de rocher ayant arraché la ruche de son socle. En voulant dégager la neige qui recouvrait entièrement la maison, je fus assailli par ces aimables bestioles qui ne craignaient pas d'exposer leurs dards à la bise. Depuis lors elles sont devenues inabordable. Cependant la culbute servit de stimulant à la ruche, puisque de faible en automne elle est devenue une des meilleures du rucher au cours du printemps.

Le 1er juin au soir je vais faire une visite à une ruche située en montagne. Mais je la trouve considérablement diminuée. Sans doute elle a essaimé, mais où ? Cherchant de tous côtés, je découvre un essaim fort

allongé suspendu dans un groupe de sapins. D'après l'état du couvain de la souche il devait être là-haut depuis 1-2 jours. Au moyen de longues perches agencées et d'un gobe-essaims Rithner, je réussis péniblement à le descendre. Il pesait 2,100 kg. Faites l'expérience et vous me direz combien un paquet paraît lourd au bout d'une perche à 8 m. de hauteur.

Le 9 juin, nouvel essaim. Les restrictions imposées me le font rendre à la souche.

Les considérations d'un correspondant qui estime qu'un essaim à qui on laisse sa reine jettera lui-même un essaim l'année suivante ou plus tard me paraissent justes, puisque de 5 essaims, 4 provenaient d'essaims de l'an dernier ou de deux ans. Dans deux cas, l'essaimage eut lieu à l'occasion de changement de reine. Ce serait le cas de répéter : telle mère, telle fille !

Dans un rucher dont j'ai la garde, après changement de reine aussi, une ruchée a jeté 2 petits essaims secondaires. Réunis en un seul, l'essaim s'est mis à bâtir de belle façon. Sans aucun nourrissage, en 5 jours, il a construit sur toiles B. J. 4 beaux cadres dont 3 garnis bientôt de couvain et de miel. Que voilà une reine active et féconde.

*Marquage de reines.*— On ne saurait assez en recommander la pratique. Combien elle se révèle utile en cas d'essaimage, par exemple, lorsqu'on trouve un essaim suspendu dans le verger sans l'avoir vu sortir, ou si vous voulez savoir l'âge de la reine, si elle a été renouvelée de par la volonté des abeilles.

Mais comment procéder au marquage ? On donne divers conseils. Par exemple, saisir la majesté, la mettre en cage, etc. Je l'ai fait, mais il m'est arrivé de la voir refusée au retour dans la ruche et pelotée aussitôt. Je préfère de beaucoup le mode plus rapide et moins dangereux qui consiste à suivre la reine sur le cadre et lui appliquer la couleur sur le corselet au moyen d'un minuscule pinceau ou d'une petite tige de bois. Les abeilles qui entourent la reine aspirent l'odeur du vernis aussi bien que la reine et sont moins tentées de voir en elle une étrangère fardée et parfumée.

*Récolte.*— En jetant un rapide coup d'œil, j'ai pu me rendre compte que les fortes colonies payeront cette année plus que leur garde. Il y a des hausses avec les cadres du centre bien dodus. Malheureusement on constate en divers endroits des hausses peuplées d'abondant couvain, tant d'abeilles que de bourdons ; j'y ai même trouvé des cellules royales. J'ai l'impression que certains cadres ont un miel assez épais qui fera quelque difficulté à se laisser extraire. Les ruchées qui ont essaimé, par contre, n'ont rien ou presque rien. Cela du moins pour la haute Gruyère.

12 mai 1944.

T.

## La maison H. KOHLER

à Vevey, rue du Conseil

### achète

au prix du jour, paiement et coupons  
au reçu de la marchandise,

**miel du pays,**

toutes quantités, se recommande.

**H. Kohler**

**A vendre**  
faute d'emploi

### un seau à miel

solide, état de neuf, contenance 50  
litres environ. **M. E. Boulaz,**  
**Cuarnens, Vaud — Tél. 8 06 36**

A VENDRE

## un extracteur

20 cadres, bilatéral multiple en  
très bon état, réglable pour tous  
systèmes, convient pour un  
grand apiculteur. Prix Fr. 220  
S'adresser **G. Perret,** Ch. de  
la Fauvette 40, Chailly s/Lau-  
sanne.

## REINES 1944

souche italienne marquées, 14 fr.  
franco. **F. Bovier, Grand-**  
**Lancy, Verjus 33, Genève**  
Téléphone 4 19 69